

**CABINET DU MINISTRE DELEGUE
CHARGE DE LA DECENTRALISATION**

DECISION N°2013/ 00388 / MAT-CAB-MDCD DU

**PORTANT CREATION D'UNE TASK FORCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DES ETATS GENERAUX DE LA DECENTRALISATION**

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA DECENTRALISATION,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 08 septembre 2013 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les Nécessités de Service ;

D E C I D E :

Article 1er : Il est créé auprès du ministre délégué auprès du ministre de l'Administration Territoriale, chargé de la Décentralisation, une Task-force chargée de la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la Décentralisation.

Article 2 : La Task-force a pour missions de :

- élaborer tous actes ou documents portant sur la mise en œuvre des actes des états généraux de la Décentralisation ;
- étudier de manière approfondie toutes questions liées à la Décentralisation ;
- accomplir toutes tâches à lui confiées par le ministre.

Article 3 : La Task-force est composée de structures administratives et de partenaires externes.

Article 4 : Les composantes de la Task-force sont réparties ainsi qu'il suit :

I. AU TITRE DE L'ADMINISTRATION :

- Ministère de la Justice ;
- Ministère de la Réconciliation Nationale et du Développement des Régions du Nord ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;



- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de la Sécurité ;
- Ministère du Développement Rural ;
- Ministère du Plan et de la Prospective ;
- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Ministère de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Ministère de la Culture ;
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Cabinet du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget ;
- Cabinet du ministre délégué auprès du ministre du Développement Rural chargé de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire.

II. AU TITRE DES ASSOCIATIONS DES POUVOIRS LOCAUX :

- Association des Régions du Mali (ARM) ;
- Associations des Cercles du Mali (ACM) ;
- Association des Municipalités du Mali (AMM) ;

III. AU TITRE DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR PRIVE :

- Conseil National de la Société Civile (CNSC) ;
- Editions Tombouctou ;
- International Business Consulting (IBC Mali).

IV. AU TITRE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

- Coopération Allemande (PACT-GIZ) ;
- Coopération technique Belge (CTB) ;
- Coopération Française (SCAC, AFD) ;
- Coopération Suisse au Mali ;
- Union européenne (PARADDER).

Article 5 : Une décision du ministre fixe la liste nominative des représentants des structures.

Article 6 : Il est fait appel à toute personne en raison de la compétence.

Article 7 : La Task-force se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent.

Article 8 : Le secrétariat de la Task-force est assuré par la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Article 9 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 31 DEC 2013

/-)mpliations :

- Original 1
- Primature 01/Pour compte rendu
- MAT.....01/ Pour compte rendu
- MDCD.....03
- Ministères.....34
- Archives1
- Journal Officiel.....1



Le Ministre,

Malick ALHOUSSEINI
Chevalier de l'Ordre National